



Partenariat favorisant l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap

Conformément au Règlement (UE) Général sur la Protection des Données en date du 27 avril 2016 et à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, la Ville de Chalon-sur-Saône informe que dans le cadre du partenariat relatif à l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap, la Ville de Chalon-sur-Saône, le CCAS, le Grand Chalon et **la Mutualité Française** sont amenés à collecter des données personnelles.

◆ Base légale du traitement :

La base légale du traitement est l'intérêt légitime.

◆ Finalités du traitement :

Les finalités du traitement de données sont l'accueil de jeunes stagiaires porteurs de handicap dans les services de la Ville, du CCAS et du Grand Chalon avec la signature de la convention de stage tripartite individuelle, le suivi RH des jeunes stagiaires par la DRH mutualisée de la Ville, du CCAS et du Grand Chalon et les évaluations individuelles des jeunes.

◆ Responsables du traitement :

Les responsables conjoints du traitement sont Monsieur le Maire de la Ville de Chalon-sur-Saône, Monsieur le Président du CCAS, Monsieur le Président du Grand Chalon et la Mutualité Française.

◆ Données à caractère personnelle (DCP) collectées par la Mutualité Française et transmises de façon sécurisée à la DRH mutualisée de la Ville, du CCAS et du Grand Chalon :

- ❖ DCP d'identité du jeune porteur de handicap : nom, prénom ;
- ❖ DCP de contact ;
- ❖ DCP relatives à la catégorie de handicap et aux mesures d'accompagnement du jeune stagiaire ;
- ❖ En cas de gratification : les données bancaires ;
- ❖ DCP d'identité et de contact du référent handicap de la Mutualité Française de Saône-et-Loire ;
- ❖ DCP d'identité et de contact du tuteur de la collectivité ou l'EPCI.

Fonctionnement de la plateforme DISP ?

◆ Destinataires de DCP :

- ❖ Le personnel habilité de la Mutualité Française et plus particulièrement les agents du Pôle Handicap Enfants ;
- ❖ Les agents habilités de la DRH mutualisée de la Ville, du CCAS et du Grand Chalon ;

❖ D'autres ?

◆ Durées de conservation

Les données personnelles sont conservées 5 ans après l'accueil du jeune stagiaire. A l'expiration de délai, toutes données personnelles y compris les copies existantes des différents documents sont détruites.

◆ Droits « Informatique et Libertés »

- Droit d'accès

La personne concernée a le droit d'obtenir des responsables conjoints du traitement la confirmation que des données à caractère personnel la concernant sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès aux dites données à caractère personnel.

- Droit de rectification

La personne concernée peut obtenir des responsables conjoints du traitement, dans les meilleurs délais, la rectification des données à caractère personnel la concernant qui sont inexacts ou incomplètes.

- Droit d'effacement

La personne concernée a le droit le droit d'obtenir de chacun des responsables conjoints de traitement, l'effacement, dans les meilleurs délais, des données à caractère personnel la concernant lorsque les données sont inexacts ou incomplètes. Elle a également le droit d'obtenir la suppression des données à caractère personnel la concernant dans le cadre du droit d'opposition décrit ci-après.

- Droit à la limitation du traitement

La personne concernée peut exercer son droit de limitation qui consiste à obtenir la limitation du traitement parce qu'elle souhaite s'opposer à ce traitement de données, qu'elle conteste l'exactitude des données ou qu'elle considère que leur traitement est illicite.

Elle peut également exercer son droit de limitation parce qu'elle en a besoin pour la constatation, l'exercice ou la défense de ses droits en justice.

- Droit d'opposition

La personne concernée peut s'opposer à ce que ses données soient utilisées par un organisme pour un objectif précis. Le droit d'opposition n'est possible que pour des motifs légitimes, de ce fait, le DPD peut refuser une demande d'exercice du droit d'opposition.

- Droit à la portabilité

Les abonnés pourront récupérer dans un format ouvert et lisible par machine les informations détenues sur eux.

→ Pour exercer vos droits RGPD

Vous devez contacter le DPD de la Ville de Chalon-sur-Saône (Place de l'Hôtel-de-Ville, 71100 Chalon-sur-Saône) ou par courriel (dpd@chalonsursaone.fr). A ce titre, il vous sera demandé un justificatif d'identité valide.

Vous avez également la possibilité de contacter le DPD de la Mutualité Française ([adresse](#))

→ Le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle

Si vous estimez, après avoir contacté le DPD de la Ville de Chalon-sur-Saône, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Adresse postale : CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.